



Le Courant municipal

Avril 2014 - Volume 20, no 2



Dans ce numéro

Éditorial	3	Offre d'emploi - Loisirs	7
Mot du maire	3-4	Maison des jeunes	7
Communiqués du bureau		Biblio Émilie Bordeleau	8
Résumé des séances du conseil	4	Presbytère de Saint-Stanislas	8
Extrait du règlement ... incendie	5	Fête du drapeau	8
Mai, mois de l'arbre et des forêts	5	Bravo... une fois de plus!	8
Avis important	5	Ça vaut le détour	8
Chronique du service d'urbanisme	6	Conférence - Larry Hodgson	9
Stratégie québécoise ... eau potable	6	Vente de garage - Saint-Prosper	9
Inspection dans les résidences	6	Atelier Luc Laramée - Offres d'emploi	9
Divers		Assemblée générale - Centre d'accueil...	9
Politique familiale	7	Agenda des événements locaux	10
Association des loisirs	7	Calendriers des collectes	11-12
Repas-partage	7	Ecocentre mobile	En annexe

Municipalité de Saint-Stanislas

33, rue du Pont
Saint-Stanislas QC
G0X 3E0

Tél. : 819-840-0703

Fax : 418-328-4121

www.saint-stanislas.ca

municipalite@saint-stanislas.ca

Heures d'ouverture du bureau municipal :

Lundi au jeudi
8 h à 12 h - 13 h à 17 h

Vendredi
8 h à 12 h

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Canada, Ottawa

Bibliothèque nationale du Québec, Montréal

Tirage : 520 copies

Production : Lucille Bédard

Révision : Guy-Paul Beaudoin

Prochaine parution : Juin 2014

Date de tombée : 30 mai 2014

ÉDITORIAL

Ma pelle est épuisée

Tout un hiver!

L'eau d'érable se présente à reculons, pressée par la date du calendrier, mais retenue par le froid glacial qui perdure. Même si le printemps a fait son entrée officielle le 20 mars, le dégel se fait tirer l'oreille. Même la pelle présente des signes de fatigue avec son manche qui se desserre à chaque chargement.

Les amateurs de sports d'hiver auront été servis à souhait par une piste de ski qui ne s'use pas et des sentiers de motoneiges qui maintiennent une qualité exceptionnelle.

Pour la nouvelle saison, ce ne sont pas les sujets chauds qui manquent tels que les élections provinciales dont le sort sera scellé avant la parution du Courant mais après sa rédaction. Quand la Batiscan sera-t-elle

libérée de sa couverture glacée? Quelle équipe gagnera la Coupe Stanley? Quand nos gouvernements s'inspireront-ils des Jeux Olympiques pour établir les élections à date fixe aux 4 ans? À quand la sortie en force des tondeuses? Bravo à ceux et celles qui auront eu les réponses exactes!

Après avoir répondu à toutes ces questions et survécu à l'hiver, soyons aux aguets pour les beaux événements à venir : le Festival du livre au Pavillon St-Gabriel, la distribution d'arbustes au mois de mai, la marche de nuit du Relais pour la vie à Sainte-Anne-de-la-Pérade, l'ouverture du Parc de la rivière Batiscan et la circulation nautique sur la rivière.

Joyeuses Pâques!



Doris jacob

MOT DU MAIRE

Bonjour à toutes et à tous !

Enfin, le printemps se pointe le nez! Même pour les grands amateurs de sports d'hiver qui ont pu s'adonner à leur pratique favorite au-delà de trois semaines supplémentaires, et je ne parle pas ici du sport de la pelle, reconnaissent qu'il était temps que les chauds rayons du soleil fassent grimper la température à des normales de saison.

Nos acériculteurs, qui étaient déjà prêts dès le début mars, ont dû attendre et attendre avant de pouvoir mettre en branle leurs opérations. Ils sont sûrement les plus heureux de l'arrivée de ce printemps tardif qui, aux dires des spécialistes de la météo, relève d'une situation remontant à plus de 50 ans (vérification à faire auprès de nos doyens). Bon temps des sucres!

Eau potable

« Enfin » est sûrement l'adverbe le mieux choisi pour qualifier la réalisation de la dernière phase de cet épineux dossier. Au début des années 2000, le gouvernement du Québec obligeait notre municipalité à se conformer aux nouvelles dispositions de la Loi en matière de quantité et de qualité de l'eau potable. Dès lors, la Municipalité a dû entreprendre des démarches de recherche en eau et, après plusieurs tentatives infructueuses sur le territoire, c'est à Saint-

Prosper qu'une source s'est avérée prometteuse pour combler les besoins des deux municipalités.

L'ensemble du projet (partie autonome = conduites de distribution; partie commune = équipements liés à l'alimentation et au traitement) évalué en 2010 à près de 3 millions \$, s'élève aujourd'hui à plus de 4 millions \$. Cette différence s'explique principalement par l'augmentation du coût des travaux entre 2010 et 2013 et par l'ajout de travaux non prévus aux estimés de 2010. Afin d'initier la dernière phase des travaux, nous avons donc sollicité le ministère des Affaires municipales (MAMROT) pour obtenir une majoration de l'aide financière qui nous a été accordée en mars dernier.

Malgré cette importante augmentation des coûts, dont une bonne partie est assumée par le programme de la TECQ, nous croyons être en mesure de respecter l'estimation initiale du tarif appliqué annuellement sur le compte de taxes des bénéficiaires du secteur aqueduc. Nous vous tenons au courant.

Finalement, nous avons eu la confirmation, lors d'une rencontre avec l'entrepreneur GNP en charge de la dernière phase, que les travaux débuteraient à la mi-avril et s'échelonnent sur une période de 26 semaines. Nous avons donc bon espoir que d'ici la fin de l'année, ce dossier soit clos.

Schéma de couverture de risque incendie

Tel que mentionné dans mon article de février, des visites à domicile seront effectuées par des pompiers du service de sécurité incendie (SSI). Trois équipes de deux pompiers sont mises à votre disposition afin de vous sensibiliser à la prévention des incendies. Vous trouverez d'ailleurs, dans le présent Courant, des informations complémentaires.

Je tiens à remercier ces six pompiers volontaires pour leur dévouement et leur disponibilité pour mener à bien cet important exercice de sécurité.

Centre d'action bénévole de la Moraine

Jeudi dernier, le 10 avril, se tenait la journée reconnaissance pour tous les bénévoles des municipalités affiliées au CAB de la Moraine.

Je tiens à féliciter tous les bénévoles pour leur implication auprès des organismes spécifiques ou auprès des concitoyens et concitoyennes pour le bien-être de leur communauté.

Nous, le conseil municipal, apprécions grandement toutes ces actions et ces efforts pour dynamiser notre communauté. Nous leur en sommes grandement reconnaissants.

Sur ce, je vous donne rendez-vous en juin pour la prochaine édition de notre Courant municipal et je me permets de vous souhaiter un *bon ménage du printemps*.

Alain Guillemette

Maire

COMMUNIQUÉS DU BUREAU

RÉSUMÉ DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance tenue le 3 mars 2014 :

- Approbation des comptes à payer et déboursés du mois de février 2014 pour un total de 427 311,64 \$;
- Adoption du Règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des élus;
- Adoption du règlement numéro 2014-03 décrétant le paiement d'une quote-part additionnelle au montant de 522 045 \$ à la Municipalité de Saint-Prosper pour des travaux d'aqueduc à caractère municipal;
- Amendement au règlement numéro 03-2011 décrétant des travaux de mise aux normes du réseau d'aqueduc et des travaux connexes;
- Autorisation de transfert à la MRC des Chenaux des dossiers des personnes endettées envers la Municipalité pour défaut de paiement des taxes municipales;
- Accord de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 690, route 352, en vue d'un lotissement pour la création d'un nouveau terrain pour la résidence bénéficiant d'un droit acquis;

Séance tenue le 8 avril 2014 :

- Approbation des comptes à payer et déboursés du mois de février 2014 pour un total de 94 063,10 \$;

- Appui à la démarche de fusion entre les entités administratives *Coopérative de solidarité en habitation de St-Stanislas (Manoir des deux rivières)* et *OMH de St-Stanislas(Résidence Beaupré)*;
- Embauche de monsieur Edward Villiers au poste de journalier pour la saison estivale;
- Demande au MTQ de retirer les lumières de signalisation au pont de la route 159;
- Entente avec le MTQ pour l'entretien hivernal de la route 352 pour la saison 2014-2015;
- Aide financière de 250 \$ au CAB de la Moraine pour l'organisation de l'activité de reconnaissance aux bénévoles du 10 avril;
- Appui à la demande d'aide financière du Parc de la rivière Batiscau auprès du min. des Ressources naturelles, Faune et Parcs dans le cadre du programme de développement régional et forestier.
- Octroi de contrats :
 - Fauchage de bordures de route à *Olivier Hamel* de St-Basile, pour un montant de 6 300,77 \$;
 - Balayage des rues à *Balai mécanique Trois-Rivières* pour un montant de 1 800 \$;
 - Épandage d'abat-poussière à *Les Entreprises Bourget inc.* de Saint-Paul-de-Joliette pour un montant de 7 470 \$;
 - Entretien des aménagements paysager à Léonie Darveau de Saint-Stanislas pour la saison 2014;

EXTRAIT DU RÈGLEMENT 2013-01
RELATIF À LA PRÉVENTION INCENDIE

« SECTION 12 — FEUX EXTÉRIEURS

12.1 Feux à ciel ouvert

Il est strictement interdit à toute personne d'allumer ou permettre que soit allumé un feu à ciel ouvert, sans avoir obtenu au préalable un certificat d'autorisation à cet effet, émis par l'autorité compétente. Cette interdiction ne s'applique pas à un feu d'ambiance conforme à l'article 12.2.

L'autorité compétente peut accorder une telle autorisation lorsque le feu prévu ne constitue pas un risque pour la sécurité publique, en considérant les éléments suivants :

- les caractéristiques physiques du lieu;
- les combustibles utilisés, les dimensions du feu et les espaces de dégagement;
- les conditions climatiques prévisibles;
- la capacité du requérant à contrôler le feu qu'il entend allumer et la disponibilité d'équipements et de personnes pour l'extinction du feu en cas d'urgence.

12.2 Feux d'ambiance

Les feux d'ambiance sont autorisés uniquement aux conditions suivantes :

- le feu doit être confiné dans un contenant en métal ou dans une installation faite de matériaux non combustibles, tels que pierres, briques ou blocs de béton et dont le diamètre intérieur ne peut excéder 0,75 mètre;
- le site du feu doit se situer à un minimum de 3 mètres de tout bâtiment et de toute matière combustible;
- le feu doit être sous la surveillance constante d'une personne d'âge adulte.

12.3 Matières interdites

Lors d'un feu d'ambiance ou d'un feu à ciel ouvert, il est interdit de brûler toutes matières, qui en raison de leurs propriétés, présentent un danger pour la santé ou l'environnement, notamment les matières explosives, gazeuses, corrosives, carburantes, ainsi que tout produit assimilé à une matière dangereuse. Il est aussi interdit de brûler des déchets domestiques, des pneus et toute substance composée de plastique ou de caoutchouc. »

MAI, MOIS DE L'ARBRE
ET DES FORÊTS

*Distribution gratuite
de plants à la population*

17 mai 2014 - 9 h à 12 h



Sur le stationnement de l'église

Les essences peuvent varier selon la disponibilité des plants à la pépinière.

Des plants seront également distribués aux élèves de l'école du Versant de la Batiscan (Pavillon St-Gabriel) dans la journée du 16 mai.

AVIS IMPORTANT

**Aux propriétaires de résidences, chalets et roulottes
branchés sur le réseau d'égout sanitaire
de la Municipalité**

Lorsqu'arrive la crue des eaux printanières, il est très important que les eaux de pompage des sous-sols soient acheminées à l'extérieur de la résidence, à la surface du sol **et non dans les égouts sanitaires**, ceci afin d'éviter des problèmes de refoulement à nos stations de pompage et aux résidences.

Les propriétaires de roulottes doivent s'assurer que le bouchon sur l'entrée d'égout soit fermé hermétiquement.

Il faut également éviter de jeter dans les toilettes des guenilles, serviettes sanitaires ou toutes autres matières qui pourraient demeurer coincées dans les pompes, entraînant ainsi un mauvais fonctionnement du système.

Nous comptons sur votre bonne coopération.

CHRONIQUE DU SERVICE D'URBANISME



Abri d'auto temporaire

Nous voulons vous rappeler que la date limite pour enlever votre abri d'auto temporaire est le 30 avril.

Vente de garage :

Pour effectuer une vente de garage, sachez que vous devez obtenir un certificat d'autorisation de votre municipalité et qu'il y a des conditions à respecter.



- * Vous pouvez tenir votre vente de garage entre le 1^{er} mai et le 30 octobre;
- * La durée d'une vente de garage est limitée à trois jours consécutifs;
- * L'étalage de vos produits doit être situé à une distance minimale de 1 mètre de la ligne avant de votre terrain.
- * Enfin, sur une même propriété, on ne peut tenir plus de 2 ventes de garage par année.

Kiosques de vente temporaire :

Seuls les kiosques de vente temporaires suivants sont autorisés :



Ils doivent être sur un terrain occupé par un commerce et les produits offerts doivent être les mêmes que ceux couramment vendus par ce commerce.

Il y a plusieurs normes à respecter concernant l'aspect et l'emplacement du kiosque; alors veuillez vous informer auprès de votre service d'urbanisme au 819-840-0704.



Dans la dernière édition du Courant municipal, nous vous mentionnions que la majorité de la consommation d'eau à l'intérieur de la maison a lieu dans la salle de bain qui devrait être la première cible de détection des fuites.

Une toilette qui continue de couler après le fonctionnement de la chasse peut gaspiller plusieurs litres d'eau par jour. Alors que certaines fuites font un bruit qui peut être perçu par l'utilisateur, d'autres fuites sont silencieuses. Pour déterminer si une toilette coule, l'utilisateur n'a qu'à verser deux ou trois gouttes de colorant alimentaire dans le réservoir. Si l'eau de la cuvette devient colorée après quelques minutes, c'est qu'il y a une fuite.

Les fuites dans une toilette sont souvent attribuables à l'un des problèmes suivants : mauvaise position du clapet à battant sur son siège, levier de déclenchement tordu ou mal aligné, chaîne mal ajustée, corrosion du siège de la soupape. Tous ces problèmes peuvent être corrigés facilement et à peu de frais.

Lors qu'un robinet fuit, c'est souvent à cause de l'usure d'une rondelle d'étanchéité qui ne coûte que quelques sous à remplacer



INSPECTION DANS LES RÉSIDENCES **PAR LE SERVICE DES INCENDIES DE ST-STANISLAS**

Dans le cadre des actions prévues au *Schéma de couverture de risques incendie*, les services incendie ont la responsabilité de s'assurer que chaque résidence soit éventuellement protégée par des équipements en bon état de fonctionnement (avertisseur de fumée, extincteur, etc.) en cas d'incendie.

Par conséquent, au cours des prochains mois, les pompiers volontaires, par équipes de deux, pourraient se présenter chez vous pour faire la vérification de vos équipements. Les pompiers mandatés pour cet exercice sont Pascal Brouillette, Louis Trudel, Jean-Paul Brouillette, Rémi Veillette, Francis Comeau et Jeffrey Chamberland.

DIVERS

POLITIQUE FAMILIALE

Un petit rappel aux finissants de tous les niveaux scolaires. Vous êtes invités à vous inscrire à l'activité *Hommage aux finissants* qui se tiendra en début juin pour vous féliciter de votre cheminement scolaire. Donnez vos noms à Lise Déry : 418-328-3151 ou liz_dery@hotmail.com

Le 7 juin prochain est déclaré journée de « marché aux puces » municipale, dans l'esprit des ventes de garage de quartier. Une publicité sera envoyée dans les journaux pour inviter les acheteurs à la recherche de trésors, à sillonner les rues de la municipalité afin de satisfaire leurs besoins. Nous vous invitons à participer en grand nombre pour faire de cette journée un succès et une journée de plaisir. Pour plus d'informations, Lise Déry 418-328-3151 ou le bureau municipal 819-840-0703.

ASSOCIATION DES LOISIRS

Vous recevrez sous peu les informations pour les inscriptions aux activités estivales (OTJ) pour les jeunes de 5 à 12 ans. Il y aura aussi inscription pour la balle donnée des jeunes de 8 à 12 ans et de 13 à 17 ans. Gardez l'œil. Les parents intéressés à s'impliquer sont invités à se manifester pour permettre la tenue de la balle. Christine : 418-328-3538 ou Lise: 418-328-3151

Merci à Denise et Jean-Paul Brouillette pour leur accueil lors de la randonnée aux flambeaux en février dernier ainsi qu'à Réjean Baillargeon pour la sauce à spaghetti lors du souper. Merci également aux participants et aux bénévoles qui ont fait de cette activité un succès.

Et finalement, merci à Gaétan Bédard pour l'entretien de la patinoire au cours de notre long hiver.

REPAS-PARTAGE

Votre participation au repas-partage du 23 février dernier a permis de remettre une somme de 1 821 \$ aux Missions des Filles de Jésus.

Merci à vous tous pour votre grande générosité ainsi qu'à la Municipalité pour le prêt de la salle municipale.

Groupe des Associés(es) aux Filles de Jésus

OFFRE D'EMPLOI

Animateur (trice) de camp de jour

L'Association des loisirs de St-Stanislas est déjà à la recherche du(de la) meilleur(e) animateur(trice) afin de relever le défi! Tu aimes les enfants? Tu as plein d'idées d'activités? Tu souhaites travailler cet été? Alors tu as la tête de l'emploi!

Description de tâches :

L'animateur aura la responsabilité d'un groupe d'enfants de 5 à 12 ans et devra :

- Planifier, organiser et animer des activités selon une programmation variée;
- S'assurer du bonheur des enfants et de leur sécurité;
- Effectuer un suivi auprès du comité des loisirs;

Exigences particulières :

- Personne souriante, dynamique, responsable, capable de travailler en équipe, ponctuelle et capable d'offrir un bon service à la clientèle;
- Être titulaire d'une formation RCR;
- Une formation d'animation de 2 jours sera obligatoire;
- Âge minimal de 16 ans;

Horaire de ± 40 heures/semaine au salaire de 11,25 \$ / heure, du lundi 23 juin jusqu'au vendredi 8 août.

Date limite pour postuler : 2 mai 2014

Veuillez faire parvenir votre C.V. au 1375, rue principale, Saint-Stanislas, QC, G0X 3E0 ou par internet à loisirsststan@hotmail.com.

MAISON DES JEUNES

Comme à chaque année, la MDJ tiendra sa levée de fonds annuelle par la collecte de canettes et bouteilles vides ou de dons en argent.

La collecte aura lieu **samedi le 17 mai** prochain. Vous n'avez qu'à déposer vos sacs identifiés sur la galerie. Si vous demeurez à l'extérieur du village, vous pouvez venir porter vos sacs directement au local de la MDJ ou nous appeler; il nous fera plaisir d'aller les chercher. Contactez Sylvie au 418-328-8650 ou Lucie au 418-328-3899.



BIBLIO ÉMILIE BORDELEAU

L'artiste-peintre vedette pour les mois d'avril, mai et juin sera madame Annie Lafontaine. Vous pouvez venir admirer ses œuvres aux heures d'ouverture de la bibliothèque soit :

Lundi de 19 h à 20 h
Mardi de **14 h 30 à 16 h**
Mercredi de 19 h à 20 h

Les abonnés qui possèdent une adresse courriel sont invités à nous la faire parvenir à biblio002@reseaubibliocqlm.qc.ca ou à la remettre à nos bénévoles lors de leur passage à la bibliothèque. Certaines informations pourront alors vous être transmises par courriel, par exemple, lorsqu'un livre que vous avez commandé est arrivé.

Une naissance, un livre

Offrez à votre bébé un cadeau des plus précieux : le goût des livres et de la lecture!

Inscrivez votre enfant au programme « Une naissance, un livre » et obtenez gratuitement un ensemble-cadeau comprenant un livre pour tout-petits, offert par les éditions Dominique magazine et compagnie, des choix de lecture et le magazine Enfants-Québec pour papa et maman.

Tous les enfants de un an et moins qui sont abonnés à la bibliothèque peuvent être inscrits au programme. Une preuve de la date de naissance de l'enfant doit être fournie lors de l'inscription.

PRESBYTÈRE DE SAINT-STANISLAS

Dimanche dernier, après la messe, le conseil de Fabrique a posé la question suivante au paroissiens :

« Est-ce que vous seriez d'accord à ce que la Fabrique mette en vente le presbytère? »

Dimanche le 13 avril, après la messe de 9 h 30, à l'église de St-Stanislas, le conseil de Fabrique sera sur place pour recevoir vos commentaires à ce sujet.

Personnes à contacter :

André Champagne 418-328-8524
Jean-Paul Rousseau 819-601-8564.

FÊTE DU DRAPEAU AU PAVILLON ST-GABRIEL DE L'ÉCOLE DU VERSANT DE LA BATISCAN



En janvier dernier, les élèves de l'école ont assisté, en présence du conseil d'administration de la Société St-Jean-Baptiste de St-Stanislas, du maire Alain Guillemette et de quelques autres invités, à la cérémonie du salut au drapeau. Pour l'occasion, des drapeaux et des articles scolaires ont été remis aux élèves.

Thérèse Bouchard, présidente



HÉMA-QUÉBEC

BRAVO... UNE FOIS DE PLUS !

Héma-Québec tient à remercier les bénévoles pour leurs efforts déployés lors de la collecte de sang tenue le 26 février dernier. Leur enthousiasme et leur ardeur auront amené 81 personnes à faire don de leur sang.

MERCI également aux donateurs, de la part des receveurs, pour qui vous faites toute la différence!

ÇA VAUT LE DÉTOUR

Saviez-vous que, en tout temps de l'année, on peut s'inscrire au cheminement de foi, ce que nous appelions *catéchèse* il n'y a pas si longtemps ?

Tout ce fait maintenant d'une façon plus individuelle et selon la disponibilité de la famille ou de la personne. Ce chemin mène vers les étapes que sont les *sacrements* et cela peut importe l'âge que vous avez (Baptême, 1^{er} pardon, 1^{re} communion, confirmation). Il se peut que vous ayez été marqué par certains récits bibliques et que vous aimeriez en connaître plus.

N'hésitez pas à venir me rencontrer ou prendre rendez-vous.

Odette Soucy : 418-328-3111 (presbytère)
418-328-3927 (maison)

CONFÉRENCE DE LARRY HODGSON, LE JARDINIER PARESSEUX

Mardi le 6 mai 2014 à 19 h 30
Salle municipale de Sainte-Geneviève-de-Batiscan.

Tout ce que vous devez savoir sur les nouveautés horticoles pour votre prochaine saison de jardinage. Une invitation du cercle des Fermières *Les Genevoises*.

Coût : 5 \$ en prévente, 7 \$ à l'entrée
Information : 418-362-0220 ou 418-328-3774

VENTE DE GARAGE COMMUNAUTAIRE ET DISTRIBUTION D'ARBUSTES

Stationnement de l'Édifice Flore et Irène Gagnon, rue de l'Église à **Saint-Prosper**

Samedi le 17 mai 2014, remis au 18 mai en cas de pluie.

Location des tables au coût de 20 \$ (2 pour 35 \$), payable en argent seulement. Contactez la Municipalité au 819-840-0461. Les profits de location des tables seront remis à « Relais pour la Vie », mais l'argent des ventes reste à vous.

Il y aura distribution de plants d'arbustes à la population et un conseiller en plantation sera sur place pour répondre à vos questions.

Musique, rafraîchissements, services de toilette. On vous y attend en grand nombre.

Merci et n'oubliez pas que c'est pour une bonne cause.

Information : Andrée Perron 418-328-3640
Lise Cossette : 418-328-0320

Démolition et récupération de bois et matériaux (grange, hangar, garage, maison sur pièces, entrepôt, etc.) Travaux exécutés gratuitement.
Information : 418-328-4096 ou 418-328-8117

ATELIER LUC LARAMÉE INC. Offres d'emplois

Nous sommes à la recherche de personnes minutieuses et soucieuses du travail bien fait pour occuper les postes suivants :

FINISSEUR

Principales fonctions :

- Application de laques
- Ponçage du mdf, des placages et des scellants
- Organisation et suivi

Poste de 40 heures / semaine

APPARITEUR

Principales fonctions :

- Préparer l'environnement et les accessoires
- Entretien des équipements de vaporisation
- Assister les finisseurs

Poste de 40 heures / semaine

TRAVAIL DES GRILLES DE « SPEAKERS »

Principales fonctions :

- Toupillage des grilles MDF
- Pose des aimants
- Trempage et pose du tissu

Poste de 24 à 32 heures / semaine

Salaires à discuter selon l'expérience et le rendement.

Endroit : Atelier Luc Laramée Inc.
10, rue St-Gérard
Saint-Stanislas QC G0X 3E0
Téléphone : 418-328-4354

Courriel : luclaramee@larameeinc.com

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE — Fondation du Centre d'accueil St-Narcisse

Les membres de la Fondation du Centre d'accueil St-Narcisse vous invitent à leur assemblée générale **le 7 mai prochain, à 19 h**, au Centre d'accueil. Nous serons heureux de vous rencontrer, de vous informer sur les réalisations et les objectifs de la Fondation et de vous fournir son bilan financier.

C'est aussi le moment d'élire ou de réélire les membres du conseil d'administration. Nous serons aussi heureux de répondre à vos questions et de recevoir vos demandes. Au plaisir de vous rencontrer en grand nombre.

Michel Bordeleau, président

Agenda des événements locaux

DATE / HEURE	ÉVÉNEMENT
CONFÉRENCE GRATUITE DE L'EXPERT WEB FRANÇOIS CHARRON <i>« Vendre en ligne facilement avec peu d'argent »</i>	
Mardi 15 avril 19 h	À la salle municipale. Ouvert à tous! <i>Rendre les PME autonomes dans leurs succès sur le Web.</i> C'est possible! Une présentation de SADC Vallée de la Batiscan. Info : Sylvain Lemire, 418-328-4200 poste 225
 FESTIVAL DU LIVRE L'école du Versant-de-la-Batiscan présente, en collaboration avec la librairie L'Exèdre , la 8 ^e édition du Festival du livre. Les élèves de l'école du Versant-de-la-Batiscan auront la chance de faire la rencontre des auteurs Anne Fréchette, Pierre Larouche et Nancy Montour. Pour l'occasion, la librairie L'Exèdre sera ouverte au public, le 15 avril prochain, de 9 h à 20 h dans le gymnase de l'école St-Gabriel, à Saint-Stanislas. L'auteur Anne Fréchette aura également un kiosque au gymnase. École du Versant-de-la-Batiscan — Pavillon St-Gabriel, 1385, rue Principale, Saint-Stanislas	
Samedi 19 avril 20 h	 SOIRÉE DANSANTE DE L'ÂGE D'OR À la salle municipale. Animation musicale par Diane et Marcel Charest
Mardi 29 avril 18 h	 SOUPER ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FADOQ Réserver aux numéros 418-328-4582 ou 418-328-3520
Lundi 5 mai 19 h 30	 SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL À la salle municipale
Mercredi 7 mai 17 h 30	 FILLES D'ISABELLE—Cercle Marie de l'Étoile Souper à la fondue chinoise à l'occasion de la fête des Mères, à la salle des Chevaliers de Colomb. Le souper sera suivi d'une courte réunion et d'une partie musicale avec Lucie Brouillette et Chantal Lefebvre. Bienvenue aux membres.
Samedi 17 mai 9 h à 12 h	 Distribution gratuite de plants à la population (voir page 5)
Samedi 17 mai	Collecte de canettes et de bouteilles vides par la MDJ (voir page 7)
Samedi 17 mai 20 h	 SOIRÉE DANSANTE DE L'ÂGE D'OR Exceptionnellement, la soirée aura lieu au Centre communautaire de Saint-Narcisse
Lundi 2 juin 19 h 30	 SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL À la salle municipale
Samedi 7 juin 10 h à 16 h	 ÉCOCENTRE MOBILE À SAINT-STANISLAS Derrière la caserne incendie, 1490, rue Principale Voir feuille en annexe pour plus de détails
Chaque mardi Chaque jeudi	 Vie active, au local de l'Âge d'Or, de 9 h 30 à 10 h 30 La marche

Matières acceptées dans le bac à récupération

Contenants, emballages, imprimés, journaux



ÉCOCENTRES

Les écocentres sont des lieux consacrés à la valorisation des matières. Vous devrez trier vos matières et les déposer dans les conteneurs identifiés par catégories. Une preuve de résidence vous sera demandée. Des frais de 10 \$ par chargement peuvent être appliqués pour certaines catégories de matières.



ÉCOCENTRE mobile

L'écocentre mobile accepte les mêmes matières qu'un écocentre. L'écocentre mobile sera présent, entre 10 h et 16 h, aux dates et endroits suivants :

31 mai	Saint-Édouard-de-Maskinongé
7 juin	Saint-Stanislas
20 septembre	Saint-Paulin
27 septembre	Sainte-Anne-de-la-Pérade

Emplacements et horaires

Trois-Rivières, secteur ouest
2455, rue Charbonneau

Trois-Rivières, secteur est
1921, rue des Toitures

Horaire d'hiver
1^{er} décembre au 31 mars
Mardi au samedi
9 h 30 à 16 h 30

Horaire d'été
1^{er} avril au 30 novembre
Mardi au samedi
8 h 30 à 17 h 30

Shawinigan
2132, avenue de la Transmission

Champlain
295, route Sainte-Marie

Louiseville
760, avenue Deveault

Saint-Étienne-des-Grès
440, boul. de la Gabelle
entrée no 4

Horaire d'hiver
1^{er} décembre au 31 mars
Jeudi au samedi
9 h 30 à 16 h 30

Horaire d'été
1^{er} avril au 30 novembre
Mardi au samedi
9 h 30 à 16 h 30

Renseignements : rgmrm.com | 819 373-3130

Bois



Métal

Électroménagers, outils, ferraille



Bardeaux d'asphalte

et papier goudronné



Résidus domestiques dangereux

Été
Tous les RDD

Hiver
Peinture, huile et accumulateurs (batteries) de véhicules seulement



Autres matières

10 \$/chargement
Vitre, gypse, laine minérale, tapis, prélat, meubles rembourrés

Pneus

de route jantés ou non jantés



Branches



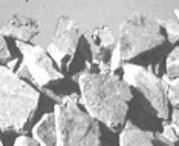
Appareils contenant des gaz réfrigérants

Réfrigérateurs, climatiseurs, congélateurs



Agrégats

Brique, béton, asphalte



Résidus verts



Collecte des gros déchets

Les gros déchets (meubles et autres) seront ramassés durant les semaines suivantes :

Du 26 mai au 29 mai

Du 5 au 10 juillet

Du 13 au 23 octobre

Pour les cas spéciaux, en d'autres temps, contactez votre municipalité.

Collecte des feuilles mortes

Les feuilles mortes devront être déposées dans des sacs et elles seront ramassées les semaines suivantes :

Municipalités 20 au 23 octobre

Semaine bleu 3 au 6 novembre

Municipalités 27 au 30 octobre

Semaine verte 10 au 13 novembre

Déchets exclus de la collecte

Les réfrigérateurs, les matériaux de construction et les déchets domestiques dangereux ne sont pas ramassés par le service de collecte des déchets. Ceux-ci doivent être apportés à l'Éco-Centre au site de Champlain.

Secteurs inclus dans le territoire d'une autre municipalité

Collecte même journée que

Secteurs inclus dans le territoire d'une autre municipalité	Collecte même journée que
Batiscan	Rang Nord, Rang Cinq-Mars, Route du Village Champlain
Batiscan	Route 138 à l'est de la rivière Batiscan
Champlain	Rang de Picardie, Avenue des 14 Soleils
Ste-Anne-de-la-Pérade	Secteur nord de l'autoroute 40 (Route 159, Rang Petit Ste-Marie et Rapide Nord)
Ste-Geneviève-de-Batiscan	Partie du Rang de la Rivière-à-la-Lime au nord de la Route Thibeault
Ste-Geneviève-de-Batiscan	Partie du Rang Sud au sud de l'autoroute 40
St-Maurice	Secteur du Lac Thibeault
St-Narcisse	Rang St-Félix, Rang Ste-Marguerite
St-Narcisse	Partie de la Route 352 à l'est du Rang des Chûtes Nord
St-Prosper-de-Champlain	Partie du Rang St-Augustin à l'ouest de l'intersection de la route 159
	Ste-Geneviève-de-Batiscan

Les bacs roulants doivent faire face à la rue (ouverture vers la rue) et placés de façon à être facilement accessibles par les préposés et les équipements de la MRC (minimum de 1 mètre de tout obstacle).

Les déchets doivent être déposés à l'intérieur des bacs roulants. Le couvercle doit être fermé. Sauf lors la collecte des gros déchets, les déchets placés à l'extérieur des bacs roulants ne seront pas ramassés.

Les collectes du 1^{er}, 2 janvier et 31 décembre 2014 et celle du 1^{er} janvier 2015 devancées chacune de 2 jours.

Merci de votre collaboration : Le service d'hygiène du milieu de la MRC des Chenaux

Collectes spéciales (gros morceaux et feuilles mortes) et autres informations au verso